



Résidence Madeleine Verdier

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
18 décembre 2024 – 10h00**

Le mercredi 18 décembre 2024, les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Madeleine Verdier de Montrouge, se sont réunis.

Etaient présent(e)s :

Madame SOITEUR, directrice adjointe
Monsieur LEVY, représentant des familles
Monsieur LE BAUDRIER, représentant des résidents
Monsieur VAUCORET, personne qualifiée,
Madame BOUCHAME, animatrice
Madame BARCLAY, IDEC
Madame DALBERA, candidate en tant que représentante des familles / proches aidants
Monsieur LANGRAND, candidat en tant que représentant des résidents
Madame TOGNI, candidate en tant que représentante des résidents
Monsieur ATMAN, candidat en tant que représentant des résidents
Monsieur PILLIAS, candidat en tant que représentant des résidents

Excusé(e)s :

Madame ANGER-REY, directrice,
Monsieur GOLDBRONN, président
Madame DESMOULINS, résidente
Madame FAVRA, 1^{er} maire-adjointe
Madame PAYET, représentante des familles
Monsieur AYINDE, représentant du personnel
Monsieur DELVA, psychologue
Docteur SITZMANN, médecin coordonnateur
Madame PAOLI, psychologue
Madame LOISEL, cadre de santé

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du compte rendu du CVS du 28 juin 2024
- Validation du compte rendu du CVS du 18 octobre 2024
- Budget 2025
- Présentation de la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'établissement
- Présentation de la mise à jour du projet d'établissement 2022-2026
- Point d'information sur le rapport d'inspection de l'Agence Régionale de Santé (inspection du 28/03/2024)
- Point d'information sur les réponses apportées aux dysfonctionnements et événements indésirables
- Point d'information sur l'opération travaux
- Point d'information sur l'organisation des prochaines élections du CVS
- Point d'information sur l'évaluation de l'établissement en avril 2025



La Directrice adjointe, Madame Soiteur, ouvre la séance.

Elle explique qu'elle a souhaité inviter les candidates et candidats aux élections du CVS qui se dérouleront en janvier 2025.

Madame Soiteur indique aux personnes présentes que le Conseil de vie sociale est un lieu d'échange sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

Un tour de table est fait afin que les candidats se présentent.

✚ **Compte rendu de la séance du 28 juin 2024** : le compte rendu de la séance du 28 juin 2024 est soumis à l'approbation des membres du CVS : approuvé à l'unanimité.

✚ **Compte rendu de la séance du 18 octobre 2024** : le compte rendu de la séance du 18 octobre 2024 est soumis à l'approbation des membres du CVS : approuvé à l'unanimité.

✚ **Budget 2025** :

Madame Soiteur présente le budget prévisionnel 2025. Ce budget est déficitaire, comme dans la majorité des EHPAD. Madame Soiteur explique que le budget 2025 est établi avec les crédits reçus en 2024. Les informations sur les dotations 2025 seront transmises en juin 2025 par l'ARS, une décision modificative sera alors présentée aux instances de l'établissement.

La Directrice adjointe détaille les produits de tarification de l'établissement qui représentent 94% des produits prévisionnels de l'établissement :

- Section hébergement : les prix de journée payés par les résidents ou le Conseil départemental pour les résidents à l'aide sociale (section hébergement)
- Section dépendance : les produits prévisionnels versés par le Conseil départemental (APA et versement globalisé mensuel) et par les résidents (ticket modérateur et participation)
- Section soins : forfait soins versé par l'ARS

Les charges les plus importantes concernent la masse salariale (72% des charges prévisionnelles).

Les charges prévisionnelles afférentes à l'exploitation courante sont en hausse depuis plusieurs années en raison de l'inflation : énergie, alimentation, dispositifs médicaux...

La capacité d'autofinancement de l'établissement est positive mais est insuffisante pour couvrir les dépenses d'investissement.

Monsieur Levy s'interroge sur le montant des charges du groupe 3 qui augmente depuis plusieurs années. Madame Soiteur détaille les charges afférentes à la structure (locations, entretien-maintenance, assurances, etc.) qui représentent 1.53 millions d'euros. Ces charges prévisionnelles sont principalement constituées par :

- ✓ Les dotations aux amortissements : 551 k€ (non-décaissables, pas de sortie de trésorerie).
- ✓ Les charges d'entretien et de maintenance des bâtiments et du matériel : 266 k€ ;
- ✓ Des frais financiers (intérêts) liés au remboursement de futurs emprunts : 284k€ ;
- ✓ Des dotations en dépréciation des créances à hauteur de 230 k€ (charges non décaissables). Cette dotation en dépréciation des créances a augmenté depuis plusieurs années afin d'améliorer la sincérité des comptes.

✚ **Mise à jour du règlement de fonctionnement** :

4 points ont été enrichis et développés :

- Les modalités de rétablissement des prestations dispensées lorsqu'elles ont été interrompues



- La promotion de la bientraitance
- La prise en charge médicale et soignante
- La gestion des situations exceptionnelles : le plan bleu.

Les représentants du CVS n'ont pas de question sur la mise à jour du règlement de fonctionnement.

Mise à jour du projet d'établissement :

Le projet d'établissement 2022-2026 a été travaillé en 2021, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022. Ce document recense les axes stratégiques de l'établissement pour une durée de 5 ans.

La mise à jour 2024 concerne :

- La mise en place de la direction commune avec l'EHPAD Marguerite Renaudin en janvier 2024
- Le Centre de Ressources territorial : l'établissement a candidaté en début d'année 2024, le projet a été retenu par l'ARS fin 2024. Une équipe dédiée sera mise en place à compter de janvier 2025. Le projet se décline autour de 2 objectifs stratégiques : étayer le maintien à domicile et soutenir les aidants.
- Une mise à jour des informations concernant la rénovation du bâtiment
- Les fiches thématiques : ajout d'une colonne avec des informations sur l'avancée en décembre 2024
- La création d'une fiche sur la bientraitance

Les représentants du CVS n'ont pas de question sur la mise à jour du projet d'établissement.

Point d'information sur le rapport d'inspection de l'Agence Régionale de Santé (inspection du 28/03/2024) :

Après différents échanges avec l'ARS, l'EHPAD a reçu le rapport définitif en septembre 2024. L'établissement a réactualisé différentes procédures et a formalisé différentes procédures déjà mises en place.

La principale attente de l'ARS concerne le recrutement d'un médecin coordonnateur à hauteur de 0,8 ETP (temps de travail de 80%).

Madame Dalbera s'interroge sur le rôle du médecin coordonnateur. Madame Soiteur explique qu'il coordonne les activités médicales en lien avec les médecins de l'EHPAD et les médecins libéraux. Il est aussi en charge de la mise en place de partenariats, notamment avec les hôpitaux.

Point d'information sur les réponses apportées aux dysfonctionnements et événements indésirables :

Lors de sa visite d'inspection, l'ARS a souligné que l'établissement ne faisait pas suffisamment de déclaration d'événements indésirables.

Les événements indésirables sont des événements dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour l'EHPAD, les résidents, les professionnels ou les visiteurs.

Des mesures sont mises en place pour inciter toute personne ayant connaissance d'un événement indésirable à en faire la déclaration.

Mme Soiteur présente les événements indésirables survenus en 2024 :

- 144 chutes : 61 résidents sont concernés. 30 résidents ont chuté plus de 2 fois. 16 chutes ont nécessité un passage aux urgences.
- 12 événements indésirables ont été déclarés sur le logiciel Netsoins : absence de traçabilité d'actes de soins sur le logiciel de soins, problématique de suivi d'une nouvelle prescription médicale, panne de matériel, relations entre les professionnels et les résidents ou les proches de résidents, vols.



Mme Soiteur indique qu'en cas d'évènement indésirable, plusieurs actions sont mises en place :

- Le résident et ses proches, le cas échéant, peuvent être reçus par une responsable des soins et/ou la directrice.
- Appel aux prestataires pour le matériel en panne.
- Déclaration à l'ARS pour certains évènements indésirables graves avec l'obligation de mettre en place un plan d'action pour éviter la récurrence du dysfonctionnement.

Des pistes d'amélioration sont envisagées :

- Former le personnel à la déclaration d'évènements indésirables avec un guide d'utilisation du logiciel NETSOINS
- Réaliser des analyses professionnelles pluridisciplinaires pour l'analyse des EI ainsi que la mise en place et le suivi des mesures correctives
- Impliquer les référents bientraitance, formés au sein de l'EHPAD, afin qu'ils interviennent auprès des professionnels.
- La cadre de santé va suivre un diplôme universitaire pour l'analyse des EI.

Point d'information sur l'opération de travaux :

Les phases de démolition et de réfection ont commencé en avril 2024, après le déménagement des bureaux administratifs. Le coût initial était de 9.2 millions d'euros, le coût des travaux notifiés actuellement est de 13.1 millions d'euros. Cette différence est due à l'évolution des coûts de la construction et de la mauvaise estimation de certains lots. Les services administratifs vont intégrer les nouveaux locaux en janvier 2025.

Organisation des prochaines élections du CVS :

Les prochaines élections du CVS auront lieu le 21 janvier 2025. Les candidats ont été invités à cette séance afin de voir le déroulement d'une instance. Les candidats peuvent faire campagne jusqu'à la veille du scrutin. La composition du CVS est la suivante et a été validée en CVS le 18 octobre 2024.

Evaluation de l'établissement en avril 2025 :

L'évaluation de l'établissement est prévue le 31 mars et le 1^{er} avril 2025 par un cabinet externe. Cette évaluation se concentrera sur plusieurs points :

- L'accompagné traceur (le résident)
- Le traceur ciblé (le professionnel)
- L'audit système (l'établissement)

Cette évaluation permettra d'évaluer la capacité d'établissement à s'adapter et à évoluer dans la prise en charge des résidents. Lors de l'évaluation, 6 résidents ainsi que des professionnels qui participent à leur prise en charge seront interrogés. Des entretiens collectifs pluridisciplinaires auront également lieu. Différents professionnels, tous métiers confondus, participent à cette préparation.

Fin de séance à 11H45

Le Président de la séance
Monsieur ATMAN